



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 16 Septembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	

Vote
Prends acte
Pour :
Contre :
Abstention :

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS

Le : 23/09/2025

Et

Publication du : 23/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 09/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/09/2025.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. PRIGENT André, Mme BELLOT Elisabeth, Mme PASQUET Christine, Mme GANNAT Fanny, Mme SALIS Alexandra, M. DEPOND Jean-Michel, Mme CHARLET Audrey, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme DESCHAMPS Véronique

Excusés avec procuration : M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme DE MEDTS Michelle, Mme LECONTE Catherine à M. SIMON Patrice, M. MICHELAT Jean-François à Mme PASQUET Christine, Mme BALOCHE Nicole à M. PRIGENT André

Excusée : Mme DOUCET Denise

Absents : M. MAHÉ Bernard

A été nommé secrétaire : M. MASSONNEAU Philippe

2025-074 – RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE SUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE MOBILITÉ URBAINE - EXERCICE 2024

Rappel des caractéristiques du contrat :

La société Keolis Montargis est responsable de la gestion et de l'exploitation du réseau de mobilité de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing, qui comprend :

- Les lignes régulières n°1 à 5, complémentaires n°10 à 18, et secondaires (principalement pour les scolaires).
- Des services de transport à la demande : Résago, Flexo Gare, Moov'Amelys (pour les personnes à mobilité réduite).
- Une navette de centralité gratuite, Coralys.

Keolis Montargis gère l'information des voyageurs, la planification et la réalisation des services de transport, la communication, la maintenance des infrastructures, ainsi que la vente des titres de transport via plusieurs canaux (bus, agence AMELYS de Montargis, boutique en ligne).

Le contrat de Délégation de Service Public (DSP) a été signé le 27 décembre 2018 pour une durée de 6 ans, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2024, prolongé jusqu'au 31 mars 2025 avec une contribution forfaitaire financière (CFF). La société assume les risques d'exploitation et commerciaux liés aux recettes et aux charges de fonctionnement.

Conformément à l'article 29 ainsi que des articles L1411-3 et R1411-7 du Code général des collectivités territoriales, le délégataire d'un service public est tenu de remettre à l'autorité délégante, chaque année avant le 1er juin, un rapport sur l'exécution de la délégation de service public qui lui a été confiée.

Le rapport pour l'exercice 2024 présente les actions de Keolis Montargis dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion du réseau de transport de l'Agglomération Montargoise.

Les principaux événements de 2024 :

L'offre de transport a compris des lignes régulières ainsi que des lignes secondaires et complémentaires, une navette gratuite pour le centre-ville, des services de transport à la demande incluant Moov'Amelys pour les personnes à mobilité réduite. La location de vélos pour des durées courtes et longues, ainsi que la location de stationnements sécurisés pour les vélos à la gare.

Les faits marquants de l'année 2024 :

- La mise en place de la solution Flowbird pour les paiements CB à bord en mars ;
- Les travaux de chauffage urbain qui ont impacté le réseau avec la mise en place d'une quarantaine de déviations sur le réseau notamment sur l'été 2024 ;
- La participation du réseau au concours du bus d'or ;
- L'incendie d'un bus le 12 juin au niveau de Perruchot ;
- Les jeux olympiques avec notamment des animations à l'occasion du passage de la flamme olympique dans l'agglomération le 10 juillet et la participation de conducteurs et conductrices du réseau au transport des athlètes sur l'été ;
- Des intrusions nocturnes répétées sur le dépôt en septembre ;
- L'arrivée d'un mini bus PMR en juillet et de 4 nouveaux bus en décembre ;
- La procédure de renouvellement et de négociation de la DSP 2025/2030 ;

Les chiffres clés du réseau Amelys pour l'année 2024 :

Principaux chiffres clés	2024
Population du ressort territorial	62 517
Km annuels commerciaux	777 569
dt km commerciaux en propre	747 179
dt km commerciaux sous-traités	30 390
Km annuels commerciaux des lignes régulières	628 234
Km annuels commerciaux des lignes secondaires	94785
Km commerciaux TAD et PMR	54550
Voyages annuels	1 519 360
Nombre de scolaires transportés (abonnés Tam Tam + Yaka)	2881
Km commerciaux par habitant	12,44
Voyages par habitant	24,30
Voyages par km commercial	1,95
Nombre de véhicules au parc	35 + 3 cars
Effectifs en ETP	63,6
Dt conducteurs	47,9
Charges d'exploitation (selon exercice comptable)	5 669 946 €
Recettes tarifaires (selon exercice comptable)	869 668 €
Total des produits hors contribution de l'autorité délégante (selon exercice comptable)	1 058 561 €
Contribution financière forfaitaire de l'autorité délégante (selon exercice comptable)	4 834 120 €
Taux de couverture des charges par les recettes	18,0%
Coût au km commercial	7,58 €
Recette au km commercial	1,36 €
Contribution au km commercial	6,22 €
Recette tarifaire par voyage	0,70 €



Modifications de l'offre sur 2024

En 2024, le réseau a été marqué par de nombreuses adaptations, principalement liées aux travaux de chauffage urbain. Environ quarante déviations ont été nécessaires, dont celles du secteur du Gros Moulin à Amilly (terminus partiel ligne 5) et du centre-ville jusqu'à Château Blanc, qui ont fortement perturbé la ligne 1.

Les évolutions mises en place en 2022 dans la zone sud-ouest ont été maintenues, avec un impact sur les lignes 13, 14, 15, 30 et la création de la ligne 18, exploitées en partie par cars Keolis. La desserte de l'établissement Schuman à Amilly a également conservé son organisation, avec la suppression de la ligne 24 et sa répartition sur les lignes 25, 26 et 27.

Enfin, plusieurs lignes scolaires ont été renforcées. La ligne 16 a été scindée en deux pour absorber la forte fréquentation entre Pannes, Châlette et le lycée en forêt, tandis que la ligne 33 a été divisée en deux sous-lignes afin de réduire les tensions liées à la surfréquentation.

Evolution des points d'arrêts

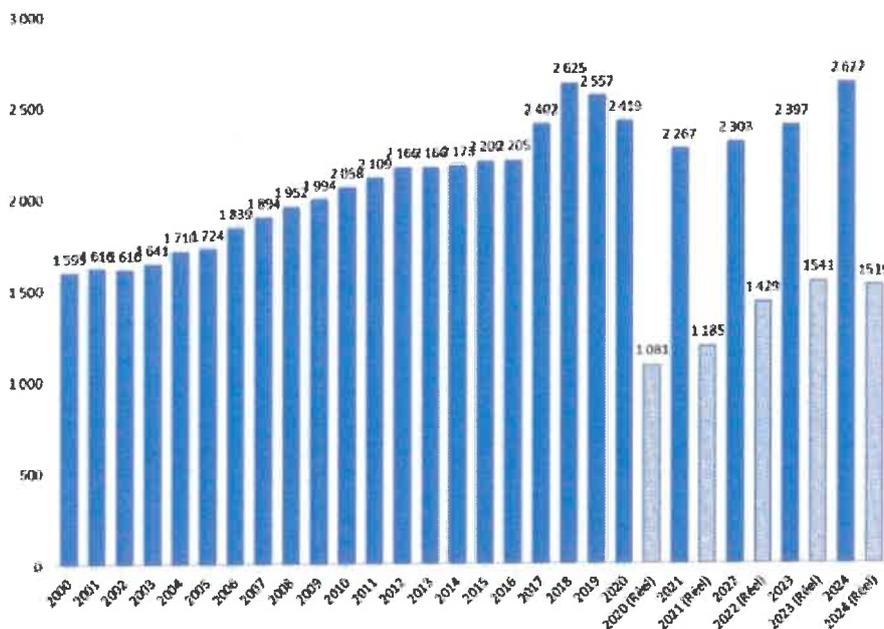
En 2024, le réseau Amelys comptait 280 arrêts pour 536 points d'arrêts, dont 427 avec poteaux seuls, 32 avec poteaux et abris, et 82 avec abribus.

À l'automne 2024, 24 poteaux ont été réimplantés afin de compléter le réseau, sécuriser certains arrêts, ou remettre en place des points suite à des travaux de voirie. Ces implantations concernaient notamment Montargis (3 arrêts), Amilly (5), Villemandeur (3), Vimory (3), Pannes (1), Mormant-sur-Vernisson (3), Lombreuil (1), Corquilleroy (1) et Chevillon-sur-Huillard (4).

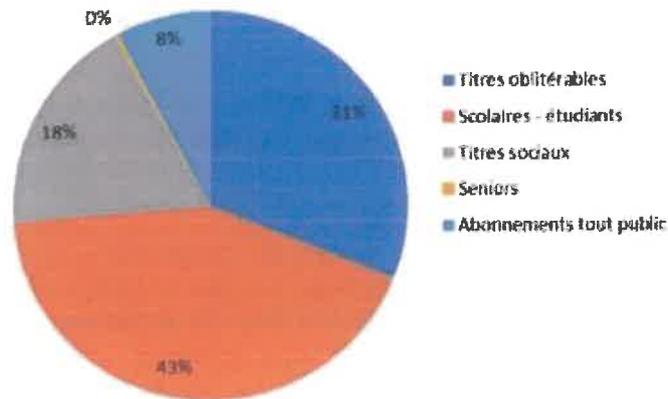
Fréquentation

La fréquentation du réseau a atteint 1 519 360 voyages, soit une baisse de 1,5 % par rapport à 2023. Cette diminution s'explique principalement par les nombreux travaux ayant perturbé le réseau et par la non-comptabilisation des enfants de moins de 4 ans, désormais uniquement identifiés par une carte présentée au conducteur.

Voyages annuels réseau Amelys depuis 2000



Répartition des voyages par titre (2024)



La fréquentation scolaire a marqué un ralentissement, même si les élèves restent les principaux usagers du réseau avec 41,1 % des voyages. En parallèle, les abonnements tout public, principalement utilisés par les actifs, ont enregistré une hausse significative de 10,8 %.

83 % des voyages ont été effectués sur les lignes régulières, notamment les lignes 1 et 2 et 17% sur les lignes secondaires et complémentaires.

En ce qui concerne la fréquentation des scolaires, les abonnements jeunes ont représenté 2 881 élèves en 2024 alors qu'en 2023, ils représentaient 2811 élèves.

Parc de véhicules :

Le parc est composé de 35 bus et 3 cars avec un âge moyen de 11,5 ans, dont 17 ont plus de 15 ans. En 2024, 4 nouveaux bus et 1 minibus PRM ont été reçus en 2024.

Le réseau Amelys a enregistré une forte baisse du nombre d'accidents, avec un sinistre en moyenne tous les 28 250 km parcourus (contre 16 762 km en 2022). Toutefois, plusieurs accidents liés à des incivilités routières ont marqué l'année, et malgré cette amélioration en fréquence, les coûts des sinistres ont nettement augmenté, en raison notamment d'un accident majeur survenu fin 2023 ayant entraîné d'importants travaux sur un bus.

Voici le relevé des pannes bleues et rouges constatées sur le parc de bus du réseau Amelys au cours de l'année 2024 :

Mois	Pannes bleues	Pannes rouges	Total
Janvier	29	7	36
Février	14	9	23
Mars	12	7	19
Avril	3	4	7
Mai	7	6	13
Juin	11	3	14
Juillet	3	11	14
Août	7	9	16
Septembre	7	10	17
Octobre	5	9	14
Novembre	11	5	16
Décembre	6	2	8
2024	115	82	197
2023	169	172	341
2022	166	241	407
2021	174	258	432
Ecart 2023/2024(en %)	-32%	-52%	-42%

Le nombre de pannes bleues et rouges a baissé de 42% en 2024 par rapport à 2023 :

- pannes bleues : -32%
- pannes rouges : -52%

Le coût d'entretien s'élève à 596 675 euros qui est sensiblement au même niveau qu'en 2023.

La consommation de carburant a baissé grâce à des initiatives d'éco-conduite.

Travaux au dépôt et agence Mirabeau :

Plusieurs travaux réglementaires, préventifs et correctifs ont été réalisés sur les équipements nécessaires à l'exploitation du réseau, garantissant sécurité et durabilité. Keolis a notamment remplacé le système de paiement par carte bancaire à bord par des dispositifs Flowbird, modernisé le stockage des huiles usagées avec des bacs inox et renforcé la sécurité du dépôt après des intrusions grâce à un nouveau dispositif de vidéosurveillance. L'autorité délégante a également contribué à l'amélioration du site avec le marquage au sol du parking et la mise aux normes des accès cuve carburant.

Effectif :

En 2024, les effectifs sont restés stables avec un turn-over divisé par trois : 7 départs contre 21 en 2023 et 8 embauches contre 20 l'année précédente. Les sorties concernaient principalement deux démissions, deux licenciements pour alcoolémie positive, une fin de contrat d'apprentissage et deux CDD non renouvelés. Pour accompagner l'intégration des nouveaux conducteurs, Keolis a déployé l'outil pédagogique Tott Up, facilitant la prise en main des lignes et la conduite en sécurité. Parallèlement, plusieurs formations ont été organisées durant les congés scolaires, notamment sur la prévention incendie et les gestes qui sauvent, avec l'installation d'un défibrillateur dans la salle de prise de service.

Le taux d'absentéisme s'est établi à 10.6% pour l'année 2024. L'âge moyen du personnel est de 38,9 ans.

Recettes :

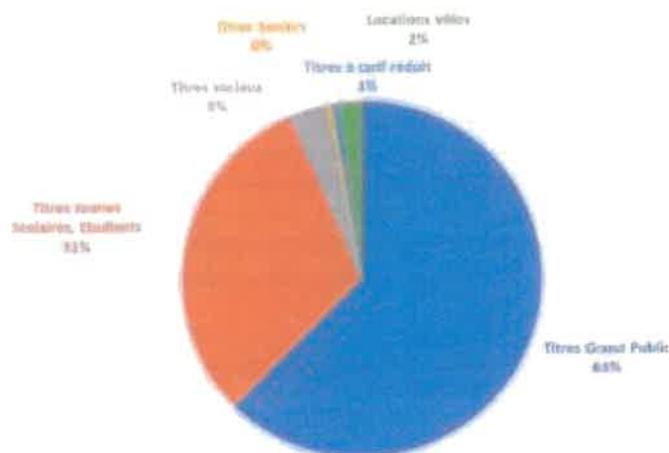
La tarification de 2024 est restée identique :

Titres de transport	2023 réalisé	2024 réalisé	variation vs 2023
Titres Grand Public	520 615 €	548 584 €	5,4%
Ticket à l'unité	401 928 €	417 986 €	4,0%
Ticket duo	7 016 €	7 171 €	2,2%
Carnet de 10 tickets	37 119 €	37 514 €	1,1%
Carte mensuelle ACTIVA	70 053 €	80 337 €	14,7%
Carte annuelle ACTIVA glissant	4 030 €	5 155 €	27,9%
Billets de groupe	470 €	421 €	-10,3%
Titres Jeunes Scolaires, Etudiants	257 291 €	264 108 €	2,6%
Yaka été (Juillet et Août)	1 840 €	2 080 €	13,0%
Coupon scolaire Yaka mensuel	65 288 €	70 687 €	8,3%
Coupon scolaire Yaka annuel + glissant	170 513 €	164 063 €	-3,8%
Carte scolaire TamTam annuel	19 650 €	27 279 €	38,8%
Titres sociaux	28 547 €	31 227 €	9,4%
Coupon mensuel Tonus	15 177 €	16 244 €	7,0%
Coupon annuel Serenys glissant	13 369 €	14 984 €	12,1%
Titres Seniors	3 624 €	3 214 €	-11,3%
Coupon Serenity mensuel	3 035 €	2 482 €	-18,2%
Coupon Serenity Annuel glissant	589 €	732 €	24,3%
Titres à tarif réduit	5 822 €	4 868 €	-16,4%
Carnet Tarif réduit	5 822 €	4 868 €	-16,4%
Total titres payants	815 899 €	852 001 €	4,4%

Le montant total des recettes 2024 à savoir la vente des titres de transport et recettes vélos s'élève à 869 969€ soit une hausse de 4,1%, tirée par la croissance des titres unitaires et des abonnements actifs mensuels et annuels.

Voici une représentation graphique de chaque type de titre de transport dans les recettes commerciales 2024 du réseau Amelys :

RECETTES PAR TITRE 2024



Politique :

En 2024, le réseau a mené des actions de conquête et de fidélisation des clients, tout en renforçant sa présence locale grâce à la participation de Keolis Montargis à de nombreux événements communaux.

L'année a aussi été marquée par des problèmes de sécurité : 19 altercations graves avec des usagers menaçants et un fort coût lié au vandalisme, notamment après les dégradations du dépôt en août, qui ont nécessité gardiennage de nuit et un investissement de 12 500 € en vidéosurveillance.

Le vandalisme a augmenté sur les poteaux mais a diminué sur les véhicules, avec 15 incidents d'incivilités envers le personnel, deux plaintes et une réquisition de caméras. Le coût du vandalisme reste inférieur à celui de 2019.

Le réseau Amelys a enregistré 69 réclamations clients (contre 85 en 2023 et 147 en 2022), reçues via l'agence, le téléphone, l'email, les réseaux sociaux ou le site internet, et généralement traitées sous 48h à 3 jours. L'usage de nouveaux outils (SAEIV, capteurs, vidéos) permet de vérifier les faits et d'apporter des éléments objectifs, notamment face à des réclamations liées à la ponctualité ou au ressenti des usagers. Un cas exceptionnel a conduit à un dépôt de plainte finalement classé sans suite, mais ayant fortement affecté le conducteur concerné.

En développement durable, Keolis Montargis a confirmé son engagement durable avec le renouvellement de sa certification ISO 14001 et la mise en place d'actions concrètes. Les capteurs Stratio ont permis de développer l'éco-conduite, réduisant consommation, accidents et émissions polluantes (gaz à effet de serre) passées de 293 g/voyage/km en 2020 à 196 g en 2024. La gestion des déchets reste maîtrisée avec un taux de valorisation de 99,24 % pour les déchets dangereux, malgré une hausse ponctuelle liée au désarchivage. Des ateliers de sensibilisation, comme « 2 tonnes », complètent cette démarche.

Le programme d'investissement du réseau Amelys a permis l'acquisition d'un véhicule PMR et de quatre nouveaux bus, ainsi que la rénovation à mi-vie des bus 56 et 67 pour prolonger leur durée de vie de cinq ans. Côté mobilités douces, le parc de vélos longue durée compte désormais 168 unités, grâce aux acquisitions successives depuis 2019, dont 38 vélos électriques en 2022 et 30 supplémentaires réceptionnés fin 2023.

Participation de la Contribution Financière Forfaitaire :

La Contribution Financière Forfaitaire (CFF) pour 2024 est de 4 745 890,22 €, après la signature de l'avenant n°5, avec un taux d'actualisation de 20,31%.

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-39, L1411-3 et D2224-1 à D2224-5 ;

Vu le rapport annuel du délégataire sur le service public du réseau de mobilités de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing pour l'exercice 2024 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing n°25-168 en date du 01/07/2025 ;

Considérant que le rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 23 juin 2025,

Considérant qu'il appartient au maire de présenter ce document au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus,

Considérant le rapport annuel joint, adressé le 28 août 2025, pour l'exercice 2024, par la société KEOLYS, comprenant notamment un rapport d'activités sur le prix et la qualité du service public du réseau de mobilités de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing,

En conséquence, le Conseil Municipal prend acte dudit rapport.

Mme DOUCET et Mme ADRIEN CAMUS ne souhaitent pas prendre acte de ce rapport annuel du délégataire sur la gestion du service public de mobilité urbaine de l'exercice 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/09/2025



Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Philippe Massonneau".

Philippe MASSONNEAU

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 23/09/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>